

# BEHANDI CGV et Particulières

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les CONDITIONS GENERALES DE VENTE sont celles du décret N°94.490 du 15 Juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N°92.645 du 13 Juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Elles doivent figurer au verso du devis remis par l'agent de voyages.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Behandi est titulaire de la licence Atout France : IM 041150002, est garanti par une assurance responsabilité civile auprès de Groupama qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou de défaillance de ses services et définis par l'article de la loi de 11 juillet 1975, Garantie Financière de 200 000€ auprès d'APST.

### I) COMMENT FAUT-IL S'INSCRIRE ?

- Directement à notre agence de voyage. (sur RDV)
- Par téléphone : 06 04 53 56 18 ou 02 54 89 83 27
- Par correspondance. BEHANDI 14 rue de la libération 41240 BEAUCE LA ROMAINE
- Par e-mail info@behandi.fr

Dès validation du devis, il vous sera demandé un acompte de 35% du montant du voyage pour valider la réservation du séjour. Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant le départ, selon contrat facturé définitif. Pour tout versement par correspondance, il est expressément demandé de préciser le voyage auquel se rapporte le règlement. L'inscription à l'un de nos voyages ou séjours implique l'acceptation des conditions générales et particulières. L'inscription devient définitive lors de la réception à l'agence du contrat co-signé.

- Le transport est effectué en minibus, train ou avion, car ou minibus adapté.
- Nuit et petit déjeuner ou demi-pension ou pension complète en chambre double dans des établissements adaptés.
- Les visites et excursions prévues.
- Le transport aérien sur vols réguliers ou charters.
- Les taxes d'aéroport dans certains cas.
- Une franchise de 20kg de bagages sans supplément + l'éventuel fauteuil roulant.
- Le repas à bord lorsqu'il est assuré par la compagnie.
- Le transfert en autocar ou minibus aménagés quand ils existent ou sont disponibles selon le pays.
- La demi-pension ou la pension complète ou nuit seulement en chambre double selon les services mentionnés dans les établissements adaptés.
- Les visites et excursions prévues au programme.

Nos prix établis sur la base des tarifs hôteliers et des cours des changes peuvent être modifiés en cas de variation notable de ces éléments. Un réajustement en plus ou en moins sera effectué en temps utile, les informations contenues n'étant pas contractuelles. Dès lors, nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier les itinéraires et l'ordonnance de nos programmes. Au cas où les services prévus ne pourraient être assurés, un remboursement intégral des sommes correspondant aux prestations non fournies sera opéré, sauf accords sur un produit ou des services de remplacement. Par contre, se réserve le droit d'annuler un départ en groupe ne réunissant pas un nombre suffisant de participants. En ce cas, le voyageur pourra se faire rembourser le montant intégral des sommes versées par lui, sans aucune indemnité de part et d'autre sauf cas légal.

Les prix ont été calculés en fonction des paramètres suivants :

- coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change.
- redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que les taxes locales d'atterrissage, de survol, d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports.
- taux de change du dollar canadien 0,76€ pour les voyages et séjours au Canada et taux de change du dollar américain 0,75€ pour les voyages et séjours aux U.S.A. Les prix ainsi calculés pourront être révisés, à la hausse ou à la baisse en cas de modification des données économiques, conformément à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 et à l'article 100 du décret du 15 juin 1994, selon les modalités suivantes :
- la variation du montant des taxes et redevances ainsi que le coût du transport, lequel peut représenter 30 à 70% du prix du forfait, sera intégralement répercuté sur le montant total du prix.
- pour chaque produit concerné, nous vous mentionnons le montant à régler dans la limite des informations connues.
- le pourcentage de la variation au cours de la devise entrant dans le calcul du prix total du séjour ou voyage sera intégralement répercuté sur le montant total du prix, étant entendu que cette variation ne peut s'appliquer qu'au montant en devise qui entre dans le calcul du prix total du voyage. Ces règles ne sont applicables que si l'augmentation du prix total est inférieure à 10% du prix total. Dans le cas où l'augmentation du prix du voyage ou séjour serait, en raison des modifications importantes des paramètres économiques, supérieure à 10% , les clients auront la possibilité, en application de l'article 101 du décret du 15 juin 1994, après en avoir été informé par lettre recommandée avec accusé de réception, soit de résilier leur réservation en obtenant sans pénalité le remboursement des sommes versées, soit d'accepter la modification du prix dans le cadre d'une avenant au contrat initial. Le prix fixe dans le contrat ne pourra faire l'objet d'aucune majoration au cours des trente jours précédant la date de départ prévue.

### II) LOGEMENT EN CHAMBRES

Lors de l'inscription, il sera tenu compte du logement désiré par les voyageurs (chambre à 1 grand lit, à 2 lits, à 1 lit). Cependant le supplément demandé pour l'octroi de chambres à 1 lit d'une personne n'engage l'organisateur du voyage que dans la mesure où il peut lui-même l'obtenir des hôteliers, leur nombre étant limité, particulièrement en haute saison. En cas d'impossibilité de fournir des chambres à 1 lit, le supplément acquitté à cet effet sera remboursé proportionnellement à la non-fourniture de ce service.

### III) SPÉCIFICITÉS LOGEMENT, ACTIVITÉS ET SITES

Les hôtels et cabines de bateau sélectionnés répondent aux normes locales d'accessibilité. Leurs aménagements ne peuvent bien sûr être comparés en pertinence d'adaptation à ceux dont dispose le participant à son domicile privé. Selon la nature des handicaps et les différentes capacités de mobilité des participants, il n'est pas possible d'adapter les lieux à chaque profil d'handicap. Behandi s'efforcera cependant, dans la mesure du possible, de répondre au mieux au besoin de confort du participant, avec l'aide de l'éventuel accompagnant désigné. Behandi ne peut être tenu pour responsable de manquements structurels des pays ou des régions visités. Les activités de plein air et sportives proposées durant un séjour ou circuit peuvent s'avérer, dans certains cas, incompatibles avec la nature du handicap du participant, son médecin traitant ou la structure d'accueil peuvent en autoriser l'exercice, que le participant à mobilité réduite réalise sous sa propre responsabilité, ou celle de son autorité de tutelle, sans que Behandi ne soit tenu pour responsable de conséquences éventuellement négatives. Au cours du voyage, certains sites touristiques peuvent présenter une accessibilité partielle, ou être momentanément fermé au public. Behandi ne peut en être tenu pour responsable, mais s'appliquera autant que possible à en informer le participant. L'accompagnement du groupe s'efforcera alors de trouver des alternatives compensatoires aux difficultés rencontrées pour satisfaire au mieux les participants. Le programme proposé est non contractuel, variable en fonction des aléas climatiques, des horaires et des disponibilités des activités proposées, des soins, de l'état de santé et de l'accessibilité des sites vis-à-vis du handicap du participants, du souhait du vacancier durant le séjour.

#### IV) BAGAGES

En accord avec les différents transporteurs, le nombre de bagages est limité à deux par personnes en plus de votre fauteuil roulant. Néanmoins, chaque voyageur peut prendre avec lui son bagage à main. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de bagages à main, vêtements, appareils photographiques, caméras, souvenirs achetés en cours de voyages, objets personnels oubliés dans les hôtels, restaurants ou moyens de transport. Ces dommages sont à couvrir par assurance spéciale, décrite plus loin.

#### V) SANTÉ

N'oubliez pas de vous munir de la carte Européenne à retirer auprès de votre caisse de sécurité sociale, elle servira pour indemnisation ou remboursement lors d'éventuelles interventions médicales à l'étranger.

#### VI) ASSURANCE FACULTATIVE

L'assurance n'est pas comprise dans nos prix (sauf indication contraire). Nous vous recommandons de la demander, en supplément au moment de l'inscription, auprès de votre agence, votre garantie personnelle peut en être accrue. Un accord intervenu entre Behandi et EUROPE ASSISTANCE vous permet de bénéficier pendant votre voyage d'une assurance assistance, annulation, rapatriement, bagages sous condition de souscription de ce contrat auprès de notre agence. Il existe différentes possibilités avec les garanties annulation de voyages, assistance, rapatriement, bagages, capital accident, responsabilité civile, protection juridique, qui peuvent être contractées au minimum 1 mois avant le départ prévu, ou du moment d'une inscription tardive. L'assurance voyage n'est jamais remboursable. Assurance vol de bagage. Assurance Assistance rapatriement frais médicaux et Assurance Annulation. Vous avez la possibilité de souscrire auprès de EUROPE ASSISTANCE par l'intermédiaire de notre agence. EUROPE ASSISTANCE vous garantissant le remboursement des frais d'annulation selon les cas suivants : maladie grave, accident ou décès atteignant vous-même, votre conjoint, l'un de vos ascendants, descendants, gendres, belles-filles. Pour bénéficier de ces garanties, un certificat médical attestant la comptabilité du voyage en égard de l'état de santé est demandé, en même temps que les réponses au questionnaire de santé strictement confidentiel. Annulation du fait du voyageur Toute annulation émanant du client, à l'exclusion des exceptions ci-dessus mentionnées entraîne la perception des frais suivant :

+ de 30 jours avant le départ : il sera retenu 60 € de frais/pers., assurance non comprise. Entre 30 et 20 jours avant le départ : il sera retenu 50 % du montant du voyage, assurance et frais de dossier non compris. Entre 19 jours et 7 jours avant le départ : il sera retenu 75 % du montant du voyage, assurance et frais de dossier non compris. Annulation intervenant à moins de 7 jours avant le départ ou le jour du départ ou après le départ : il sera retenu 100 % du montant du voyage, assurance et frais de dossier non compris. Aucun dédommagement ou remboursement de quelque nature que ce soit ne pourra être exigé auprès de Behandi pour les personnes n'ayant pas souscrit notre assurance EUROPE ASSISTANCE.

#### VII) FORMALITÉS DE POLICE

Les voyageurs doivent être en possession des documents nécessaires, (carte d'identité, passeport, visa, carte de séjour, selon la nationalité du participant), documents exigés par les autorités des différents pays où doit se dérouler le séjour. Nous ne pourrions en aucun cas supporter les frais supplémentaires consécutifs à l'impossibilité dans laquelle se trouverait le voyageur de présenter le document requis en France ou à l'étranger, ni en être tenus pour responsables.

#### VIII) DÉPARTS DE NOS VOYAGES

Les départs et arrivées de nos voyages ont lieu de Paris ou de grandes villes de province. Behandi ne peut être tenu pour responsable du défaut de présentation ou d'enregistrement des clients aux lieux et heure préalablement fixés.

#### IX) FRAIS DE DOSSIER

Chaque voyage fait l'objet de la création d'un dossier par client, individuel, groupe ou association selon le demandeur. Il sera demandé pour les frais de dossier 30 € par individu ou 60 € pour 1 couple et par groupe constitué ou association. Pour les voyages à la carte, frais de dossier offert.

#### X) ACCOMPAGNEMENT

Si un voyageur a besoin d'une assistance personnelle et qu'il n'a pas de compagnon de route, Behandi peut lui fournir cette assistance à condition d'en être averti dès la demande de réservation. Ce service sera bien sûr à sa charge.

#### XI) Attention

Les médicaments doivent rester dans les sacs à main, à disposition, avec leur prescription, jamais dans la valise entreposée en soute.

#### XII) Agréments

Agréé ANCV N° 663502E001P001

Licence Atout France IM 041150002